



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 10 août 2023

Résolution de M. Jacques Pernet du 16 mai 2023 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Jacques Pernet : « La Municipalité a-t-elle prévue de demander aux TL de résoudre le problème du contournement du chantier de la place de la gare pour les trolleybus obligés de descendre leurs perches et de passer au moteur thermique».

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 mai 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Jacques Pernet « La Municipalité a-t-elle prévue de demander aux TL de résoudre le problème du contournement du chantier de la place de la gare pour les trolleybus obligés de descendre leurs perches et de passer au moteur thermique», le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Jacques Pernet :

« Dans le but de faciliter le travail des chauffeurs de bus, de minimiser les nuisances sonores, olfactives et atmosphériques, le Conseil communal souhaite que la Municipalité, présente incorpore au sein du Conseil d'Administration des TL, intervienne auprès de la Direction des TL pour que les caténaires enlevées à l'occasion des travaux de la Place de la Gare soient réinstallées le plus rapidement possible, les travaux prévus étant reportés à l'horizon 2038».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité rappelle que la suppression de la ligne de contact sur la place de la gare est une conséquence directe du chantier, et a été décidée pour permettre le déroulement des phases de chantier successives tout en garantissant l'ensemble des circulations, mais également pour diminuer les coûts de déplacements successifs de la ligne, estimés au minimum entre CHF 5 et 10 millions.

La Municipalité souhaite indiquer que le nouveau concept de la gare et son dernier planning de référence prévoit effectivement une fin de chantier de l'agrandissement et de la modernisation de la gare en 2038 ; néanmoins, la Municipalité ne peut pas en déduire que la place de la Gare et ses accroches seront terminées qu'à cette échéance. La Ville cherche actuellement des solutions afin de lancer les travaux de réaménagement de la

place avant même 2030, ce qui permettrait de réhabiliter plus rapidement les arrêts de bus sur la place; cette articulation fine entre les différents calendriers est en cours d'analyse.

Concernant les trolleybus, la Municipalité tient également à préciser :

Abaissement des perches

La manœuvre pour monter et descendre les perches est automatique et aisée sur le réseau (nécessitant la présence de cône d'emperchage pour monter les perches). Le personnel de conduite peut rester au poste de conduite pour faire l'emperchage et le déperchage, y compris en cas de pluie. Ce dispositif automatique est fiable et représente, pour la place de la Gare plus de 4'000 montées et 4'000 descentes de perches par semaine. Ce dispositif a été fortement utilisé dernièrement sans rencontrer de problèmes particuliers. Il est amené à se développer sur certains prolongements de lignes trolleybus ne possédant pas de ligne de contact.

Nouveaux trolleybus

Historiquement, les moteurs d'appoint permettant d'effectuer un tronçon sans ligne aérienne de contact sont des moteurs thermiques. La nouvelle génération de trolleybus (y compris les doubles articulés) a des moteurs d'appoints électriques minimisant les nuisances sonores et olfactives.

A ce jour, 58 trolleybus ont un groupe moteur auxiliaire thermique (GMA). Ils sont globalement à peine à la moitié de leur durée de vie ; ainsi, toute décision les concernant devra tenir compte de l'enjeu économique que représente leur valeur résiduelle.

Remplacer le moteur auxiliaire par un système à batterie est techniquement faisable, et a été fait en prototype sur un véhicule. L'analyse a été menée de convertir un nombre supplémentaire de véhicules. Cependant, les conclusions ne sont pas favorables d'un point de vue technique et financier. Ainsi, le système a des performances modestes en puissance mais aussi et surtout en autonomie. Les coûts annoncés par les constructeurs pour mettre à jour ce moteur d'appoint sont peu encourageants car relativement importants pour une fiabilité peu élevée.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

